

18 juillet 2008
Français
Original: Anglais

**Dix-huitième Réunion des chefs des services chargés
au plan national de la lutte contre le trafic illicite
des drogues (HONLEA), Afrique**
Yamoussoukro, 8-12 septembre 2008
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Organisation de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

1. Les représentants dont le gouvernement souhaite accueillir la dix-neuvième Réunion des HONLEA, Afrique, ou une réunion ultérieure, sont invités à en informer la dix-huitième Réunion. Cette information sera portée à l'attention de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-deuxième session, en 2009.
2. Le projet d'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième Réunion des HONLEA, Afrique, est annexé à la présente note.
3. Le point 4 de l'ordre du jour provisoire concerne l'examen de l'état d'application des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion. Afin de faciliter la communication d'informations, un questionnaire portant sur les mesures prises par les gouvernements pour donner effet à ces recommandations sera joint à l'invitation à participer à la prochaine réunion.
4. À la quarantième session de la Commission des stupéfiants, l'avis a été exprimé que les recommandations adoptées par les réunions des organes subsidiaires de la Commission seraient privées de sens si les gouvernements ne prenaient pas des mesures, y compris, au besoin, la promulgation d'une législation nationale, pour y donner suite. Les États membres des HONLEA, Afrique, sont instamment priés d'appliquer avec rigueur et sans délai ces recommandations, de façon que les progrès accomplis puissent effectivement être évalués.
5. Il serait des plus souhaitables que les participants à la dix-huitième Réunion définissent les thèmes qu'il conviendrait plus particulièrement d'examiner au sein de groupes de travail à la dix-neuvième Réunion, mais peut-être préféreront-ils décider de demander au Secrétariat de consulter de manière informelle les États membres de la région afin d'arrêter ces thèmes.

* UNODC/HONLAF/2008/1.



Annexe

Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale.
 4. Application des recommandations adoptées à la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
 5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail: [*à déterminer*].
 6. Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
 7. Organisation de la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport.
-